



FFEC

Fédération Française
des Entreprises de Crèches

Propositions au service de la Petite Enfance



Ambition pour la France

Toute la société s'accorde sur le fait que seul l'investissement dans la Petite Enfance et les 1000 premiers jours de l'enfant nous permettront de retrouver ce qui a longtemps fait le socle de notre réussite : une natalité dynamique, un ascenseur social efficace, une intégration par la mixité sociale, la progression de l'emploi féminin, une performance PISA reconnue.

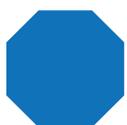
La FFEC fait le constat d'une dégradation structurelle du nombre de places d'accueil de qualité et propose des mesures d'urgence pour freiner cette tendance en attendant la mise en œuvre d'un vrai plan d'investissement.

La politique nataliste est le socle du modèle social français. Or, depuis 2015, la natalité baisse. Il faut investir dans la Petite Enfance et donc mettre en place une politique ambitieuse pour accompagner les familles et les professionnels de la Petite Enfance.

Pour créer un droit opposable effectif des enfants à un accueil de qualité, il faut répondre à trois enjeux :



Investir massivement dans la création de places de crèches



Former davantage de professionnels qualifiés et valorisés pour exercer un métier sur lequel toute une société se repose



Décréter une mobilisation générale de nos moyens pour préparer les adultes de demain en misant résolument sur une Petite Enfance de qualité

40%
des enfants
de moins
de 3 ans
n'ont aucune
solution
d'accueil



Investir dans la Petite Enfance, c'est choisir : une solution de garde pour les parents, un lieu de socialisation des enfants et un outil de lutte contre la pauvreté. Cela participe à une primo-éducation de qualité.

“ Un dollar investi dans les meilleurs programmes éducatifs pour la Petite Enfance rapporte 7,3 dollars à la société ”

James Heckman,
prix Nobel d'économie

Propositions

Pour une politique Petite Enfance qui renforce l'égalité des chances, il faut des professionnels de la Petite Enfance

1



Former 60 000 nouveaux Auxiliaires de Puériculture et Educateurs de Jeunes Enfants



La pénurie de professionnels de la Petite Enfance est criante. Y remédier est une urgence absolue pour la France.

Depuis 2015, les créations de places en crèches ne suffisent plus à compenser la réduction continue des assistantes maternelles (- 160 000 d'ici 2030). Résultat : depuis 2021 et faute de professionnels pour les accueillir, de nombreux enfants ne se voient pas proposer des places de crèches. Par conséquent, il faut former 60 000 nouveaux professionnels de la Petite Enfance sur 5 ans pour satisfaire les besoins actuels de recrutement et combler les départs à la retraite.



2



Moderniser la formation des professionnels de la Petite Enfance et ouvrir la reconnaissance des diplômes européens



Pour redonner du sens à l'engagement des professionnels dans la Petite Enfance, il faut développer la formation continue et certifiante. Cela permettra de démultiplier les voies d'accès aux diplômes d'Etat, de fluidifier les évolutions professionnelles et d'offrir des promotions aux 60% des professionnels de crèches qui en sont privés, malgré leurs expériences acquises.

Pour lutter contre la pénurie des professionnels de la Petite Enfance, il faut rendre possible le recrutement en France de diplômés de la Petite Enfance d'autres pays de l'Union européenne.

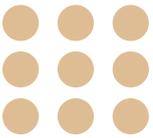


“ Les professionnels de la Petite Enfance : un pilier de notre société ”

3



Valoriser les professionnels des crèches et micro-crèches, professionnels de l'éducation précoce des enfants

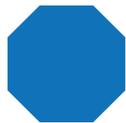
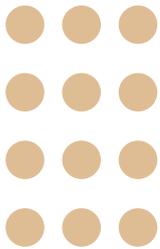


La Petite Enfance nécessite une campagne de valorisation des métiers du bien-grandir, pour favoriser les vocations en formation initiale ou en reconversion. Les freins à la promotion professionnelle doivent être levés sans renoncer pour autant à l'indispensable compétence renforcée en Petite Enfance. Les modèles économiques doivent être renforcés pour permettre une revalorisation financière des métiers de la Petite Enfance.



Pour une politique Petite Enfance de qualité, il faut investir

4



Créer 90 000 places de crèches pour répondre aux besoins d'accueil des enfants et de leurs parents



40% des enfants de 0 à 3 ans ne bénéficient pas d'une solution d'accueil et 54 % des parents qui gardent leur enfant auraient souhaité une autre alternative. Créer 90 000 places de crèches et micro-crèches, c'est favoriser le retour à l'emploi des parents (principalement des femmes) et c'est renforcer l'égalité femme/homme. Pour, au final, contribuer à une société plus inclusive qui soutient le développement des enfants, notamment des plus défavorisés.

Pour la qualité d'accueil et les professionnels, il faut dépenser

5



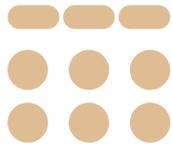
Soutenir les employeurs socialement responsables et étendre le Crédit d'Impôt Famille (CIFAM) aux Indépendants

Il faut inciter tous les employeurs à aider les parents de jeunes enfants à concilier vie professionnelle et familiale.

En outre, les indépendants doivent pouvoir bénéficier du même soutien.

L'extension du CIFAM s'impose car c'est un modèle vertueux pour les finances publiques et l'économie française.

De fait, pour 100 € de dépenses publiques via le crédit d'impôt, les entreprises sont incitées à dépenser 44 € supplémentaires vers le financement de solutions d'accueil pour les jeunes enfants de leurs salariés.



Objectif : + 90 000 places de crèches

6



Sortir du subventionnement public à l'acte d'accueil pour financer la qualité d'accueil

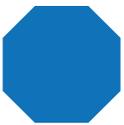
Il est urgent de créer les marges de manœuvre financières permettant une augmentation de la qualité d'accueil, tout en veillant

au développement du nombre de places d'accueil.

Cela passera par la revalorisation de la Prestation de Service Unique (PSU) au minimum de 11,25% jusqu'en 2027.

Il faut aussi créer en plus du bonus inclusion handicap, un bonus inclusion sociale et un bonus horaire atypique pour que les besoins des familles aujourd'hui insatisfaits soient couverts.

7

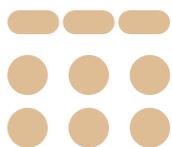


Revaloriser le plafond payé par les parents en micro-crèches au-delà de 10 euros par heure

Ce plafond fixé en 2013 n'a jamais été revalorisé.

Pour maintenir la qualité d'accueil des micro-crèches, pour permettre la revalorisation financière

des professionnels de micro-crèches, il est urgent d'indexer ce plafond sur l'inflation.



Pour une égalité du soutien public aux enfants

8



Renforcer la dépense publique du Complément de Mode de Garde (CMG) PAJE pour favoriser l'égalité des restes à charge



La micro-crèche PAJE est le mode d'accueil collectif le moins cher pour les finances publiques mais le plus cher pour les familles.

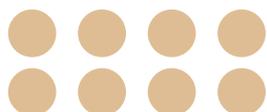
Le prochain quinquennat doit être l'occasion d'étendre progressivement à toutes les familles la majoration du CMG de 30%.



9



Soutenir les dépenses des employeurs en faveur de tous les modes d'accueil de jeunes enfants



Les employeurs peuvent cofinancer la place en micro-crèche PAJE, la garde à domicile ou l'assistante maternelle de leurs salariés afin que le coût supporté par la famille se rapproche de celui des crèches classiques, dans la limite d'un plafond de 1830 €.

Il faut désormais relever le plafond de l'aide directe des employeurs, en le fixant à 25% du Plafond Annuel de Sécurité Sociale.



Majorer le CMG de 30% pour toutes les familles

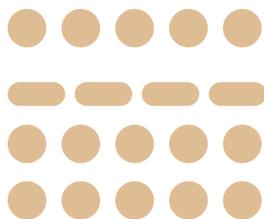




10



Soutenir les micro-crèches engagées dans l'accueil des familles les plus fragiles



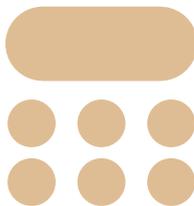
C'est à leurs propres frais que les micro-crèches s'adaptent aux besoins spécifiques des parents d'enfants en situation de handicap ou avec des horaires atypiques.

Ouvrir les aides au fonctionnement pour l'accueil des publics les plus fragiles aux micro-crèches permettra un meilleur maillage des solutions d'accueil pour tous sur les territoires.

11



Renforcer l'offre d'accueil d'urgence et de répit en micro-crèches



Certaines familles ont besoin d'un accueil d'urgence ou d'un répit. Mais elles ne peuvent bénéficier du CMG PAJE en raison du minimum légal de 16h d'accueil mensuel. Il importe donc de supprimer ce plancher.



Les chiffres à retenir pour les 5 ans à venir

60 000

nouveaux professionnels de la Petite Enfance à former

90 000

nouvelles places de crèches à ouvrir

Investir

pour une France au service de sa Petite Enfance



A propos de la FFEC

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans.

Avec 800 entreprises adhérentes représentant 2 000 établissements, soit plus de 52 000 places de crèches en France et employant 21 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.



#PrioritéPetiteEnfance
#PlusdePlaces de #Crèches
#PlusdePlaces de #Microcrèches
#PlusdePros en #Crèches
#PlusdePros en #Microcrèches

www.ff-entreprises-creches.com
Suivez-nous sur les réseaux sociaux

